

Sécurisation aux abords de l'école Guillaume-Couture

Questions et réponses

Document mis à jour le 18 août 2023

Projet de sécurisation

Question 1

Est-ce que les mesures de sécurisation visées vont respecter les normes du MTQ? Y a-t-il eu des études de circulation et pouvons-nous y avoir accès?

Réponse : Oui, toutes nos interventions routières, dont les mesures de sécurisation aux abords des écoles, respectent les normes du Ministère des transports du Québec.

Bien que des études de circulation ne soient pas exigées pour implanter les mesures présentées, les comportements observés sur le terrain sont la vitesse excessive d'automobilistes, ainsi qu'un important non-respect par les usagers de la signalisation de stationnement et de la signalisation routière. Cela occasionne des manœuvres dangereuses et conflictuelles entre les usagers. Nous évaluerons les effets des mesures après leur implantation afin d'apporter des bonifications au besoin.

Question 2

Quel sera l'impact sur la circulation matin et soir pour déposer les enfants à l'école?

Réponse : La réduction des voies de circulation aura un effet de réduction de la vitesse. Il s'agit d'un phénomène qui est bien documenté : l'effet d'entonnoir créé par le rétrécissement des chaussées influence le comportement humain, en faveur d'une diminution de la vitesse. À l'inverse, lorsque les rues sont plus larges, on est portés, de façon souvent involontaire, à rouler à une vitesse plus élevée.

Pour les élèves et le personnel qui se déplacent à pied, les avancées de trottoir qui seront construites aux intersections des avenues Rodolphe-Mathieu, Albani, De Charette et de la rue Du Quesne, réduiront la durée de la traversée, en plus de rendre plus visibles les piétons, en leur permettant d'être déjà dans l'angle de vision des conducteurs, ce qui améliore le contact visuel entre les deux types d'usagers.

La mise à sens unique de l'avenue Rodolphe-Mathieu et de la rue Du Quesne, ainsi que le sens unique existant sur l'avenue De Charette, simplifieront aussi la gestion des intersections, car le piéton qui traverse n'aura qu'à regarder en direction de la circulation, sans être surpris par une éventuelle voiture qui aurait pu autrement tourner rapidement en sa direction.

Par rapport aux débarcadères, la nouvelle signalisation invitera les parents à utiliser seulement les zones prévues à cet effet sur l'avenue Albani et sur l'avenue De Charette. Les zones dédiées étant placées près de l'école, cela fera en sorte que les parents et les enfants qui les utiliseront n'auront pas du tout à traverser la chaussée.

Enfin, le projet bonifie la desserte du réseau cyclable vers l'école, tout en déminéralisant de manière significative le secteur, ce qui rendra plus agréables les déplacements actifs. À terme, cela aura pour effet de diminuer la circulation automobile en permettant à plus de parents d'accompagner leurs enfants à pied ou à vélo, et à des enfants plus âgés d'aller seuls à l'école de façon sécuritaire.

L'exposition à la circulation motorisée des élèves, des parents et du personnel de l'école qui se déplacent à pied et à vélo sera ainsi diminuée, améliorant du même coup la sécurité et la convivialité des déplacements.

Question 3

Est-ce que la chaussée de l'avenue Rodolphe-Mathieu va être réduite? Qu'est-il prévu en termes de stationnement?

Réponse : Oui, une voie automobile sur l'avenue Rodolphe-Mathieu sera retirée. La voie de stationnement du côté nord de la rue sera maintenue, alors que la voie de stationnement du côté sud sera retirée, ce qui permettra d'agrandir le parc.

Question 4

Concernant la piste cyclable sur l'avenue De Charrette, est-ce qu'un rebord et béton séparera la piste cyclable de la chaussée?

Réponse : Oui, la piste cyclable sera relevée par rapport à la chaussée, au niveau du trottoir, et elle sera séparée par rapport à la rue par un maille. Cette bretelle sera surtout utilisée par les gens qui arriveront en vélo à l'école, alors que les cyclistes de transit continueront sur la piste cyclable, dans l'avenue De Charette.

Question 5

Est-ce que la zone de débarquement sur l'avenue De Charette sera assez grande pour permettre aux parents de stationner les voitures et sortir pour faire le trajet avec leur enfant vers les portes de classe de maternelle, sans traverser la zone végétalisée et la piste cyclable ailleurs qu'aux zones autorisées?

Réponse : Il y aura des zones de débarcadère (15 minutes) pour les automobilistes sur l'avenue De Charette et sur l'avenue Albani pour les parents qui viendront déposer leurs enfants à l'école. Ces stationnements de courte durée permettront aux parents de jeunes enfants d'y stationner leur voiture afin de les accompagner jusqu'à l'intérieur de l'école.

Dans un cas comme dans l'autre, les parents n'auront pas à traverser la rue pour rejoindre l'école. Les piétons pourront marcher sur le trottoir et accéder au parc ou à l'école par l'accès prévu. Sur l'avenue De Charette, ce sera la piste cyclable qu'il faudra traverser. Toutefois,

celle-ci étant soulevée, les cyclistes pourront bien voir les piétons et vice et versa. Comme toujours, lorsqu'on traverse à pied une piste cyclable, c'est important de rester vigilant.

Il sera aussi possible d'ajouter un espace de débarcadère sur la rue Du Quesne selon les besoins de l'école. La largeur de la chaussée revue permettra à l'autobus d'arrêter la circulation le temps de la descente des enfants. Cette méthode augmente la sécurité des enfants puisqu'aucun véhicule ne pourra doubler l'autobus.

Question 6

Qu'est-il prévu par rapport au fait que depuis que l'avenue De Charette est à sens unique, plusieurs parents font des demi-tours sur l'avenue Albani? De plus, il y a une problématique à l'intersection des avenues Albani et Rodolphe-Mathieu. Il y a un arrêt mais souvent les autos restent à moitié traversées, ou bien, les enfants traversent de biais entre le feu de circulation de la rue Beaubien et cet arrêt.

Réponse : Un panneau d'interdiction de demi-tour sera installé sur l'avenue Albani à l'intersection de l'avenue De Charette. Le réaménagement géométrique des avenues De Charette et Rodolphe-Mathieu, ainsi que de la rue Du Quesne, le renouvellement du marquage des dos d'âne sur ces rues et l'aménagement de saillies de trottoir drainantes aux intersections du quadrilatère viendront sécuriser les déplacements.

Les parents qui déposent leurs enfants à l'école en automobile seront invités à le faire sur l'avenue Albani ou l'avenue De Charette, selon ce qui sera décidé avec l'école, et le nouvel environnement permettra aux jeunes de rejoindre l'école à pied, de façon sécuritaire. De plus, des espaces de stationnement de courte durée (15 minutes) seront disponibles sur l'avenue Albani, permettant aux parents d'enfants plus jeunes d'y stationner leur automobile pour les raccompagner jusqu'à l'intérieur de l'école.

Quant aux problématiques soulevées en lien avec le tronçon de l'avenue Albani entre l'avenue Rodolphe-Mathieu et la rue Beaubien, nous avons transmis l'information au poste de police du quartier. L'école pourra également voir avec le Poste de police si la présence d'un brigadier scolaire peut être possible à cette intersection. Si vous observez des comportements qui ne respectent pas la signalisation en place, vous devez les signaler à la police en composant le 514 280-2222.

Question 7

Est-ce qu'il y aura des aménagements sur l'avenue Albani?

Réponse : Le marquage au sol, incluant la ligne centrale jaune, sera refait cet été. L'arrondissement réinstallera également la balise centrale de vitesse, ce qui va avoir un effet sur la largeur de la rue. De la signalisation relative aux débarcadères pour les parents, ainsi qu'un panneau d'interdiction de demi-tour à l'angle de l'avenue De Charette seront ajoutés.

De plus, un total de quatre saillies végétalisées drainantes seront aménagées aux intersections de l'avenue Albani avec les avenues Rodolphe-Mathieu et De Charette. Les saillies végétalisées permettent d'améliorer la visibilité des piétons, de raccourcir la distance de la

traversée, tout en récoltant les eaux de pluie. Elles diminuent ainsi le risque de refoulements d'égouts lors de fortes pluies et augmentent le verdissement.

Suite aux travaux réalisés en 2019, lorsque le moratoire d'intervention de 5 ans sur la rue Albani prendra fin en 2024, nous pourrons préparer d'autres propositions pour déterminer les prochains travaux de sécurisation qu'il sera possible de faire.

Question 8

Est-ce que l'arrondissement prévoit aménager une traverse pour piétons de l'autre côté à l'intersection de l'avenue Albani et de la rue Beaubien?

Réponse : Les traverses piétonnières, pour être sécuritaires, doivent être concentrées à un emplacement. Nous visons donc à amener les élèves à l'endroit ciblé pour améliorer leur visibilité par rapport aux voitures. Les amener du côté sud de la rue Beaubien, à l'intersection qui est à l'est, amènerait encore un besoin de déplacement à la rue Beaubien.

C'est pour cette raison que le parcours piéton est du côté ouest, en continuité avec le trottoir, dans le même axe avec l'avenue Albani, là où on va aménager une série de saillies de trottoir pour permettre aux enfants de rentrer dans le parc ou à l'école. Pour le moment, selon nos évaluations, une traverse piétonne supplémentaire n'est pas nécessaire, mais nous sommes prêts à écouter et à analyser les différentes possibilités, comme l'optimisation de séquence de feux de circulation, par exemple.

Question 9

Est-ce que des aires de débarquement et le stationnement de courte durée (15 minutes) seront maintenues autour de l'école, surtout lors des périodes achalandées?

Réponse : Oui, les aires de débarquement et de stationnement de courte durée seront maintenues sur l'avenue Albani pour l'arrivée, en début de journée, et le départ, en fin de journée, des élèves.

Question 10

Comment ont été déterminées les directions des rues qui seront mises à sens unique?

Réponse : Nous avons déterminé le sens des rues de façon à diminuer le plus possible la circulation de transit au sein du quartier. Avec ces mesures d'apaisement, nous dirigeons les gens vers les artères Beaubien et Rosemont.

Question 11

Quelle sera la situation en hiver sur les rues qui seront réaménagées dans le cadre du projet?

Réponse : Les aménagements présentés dans le cadre du projet de sécurisation de l'école Guillaume-Couture sont des typologies de rue existantes, qui ont déjà été implantées ailleurs sur le territoire. La façon de déneiger la voie a été adaptée sur ces rues, dont la largeur a été

nettement réduite, donc la quantité de neige à enlever pour dégager la voie est du même coup diminuée.

Question 12

Est-ce que l'arrondissement a étudié la redistribution du trafic autour de l'école? Est-ce que cela pourrait créer beaucoup de trafic autour de l'école? Est-il possible d'obtenir cette étude?

Réponse : L'arrondissement n'a pas réalisé d'étude spécifiquement pour ce projet, comme nous sommes dans un secteur très local. Cependant, la priorité de l'arrondissement est la sécurisation des déplacements autour de l'école et du parc, un secteur grandement fréquenté par les élèves. Les aménagements qui seront faits visent à apaiser la circulation sur ces rues, directement autour de l'épicentre des déplacements des jeunes, soit le parc et l'école.

L'impact sur la circulation du secteur est mineur, les rues visées étant des rues locales et non collectrices, la circulation n'était pas dirigée systématiquement vers ces rues.

La signalisation qui sera installée dans le cadre du projet de sécurisation aux abords de l'école dirigera les parents vers les avenues Albani et De Charette pour le débarquement des enfants. De plus, un panneau interdisant les demi-tours sera installé sur l'avenue Albani, à l'angle de l'avenue De Charette, réduisant davantage les risques de conflits entre les usagers. Ainsi, les avenues De Charette et Rodolphe-Mathieu, tout comme la rue Du Quesne, seront principalement utilisées par les autobus scolaires, ce qui diminuera le transit sur ces rues.

Question 13

Quel est le coût du projet?

Réponse : Le coût du projet est de 2,5 M\$.

Question 14

Les parents des élèves de l'école Guillaume-Couture souhaitent que la ville corrige les anomalies sur la signalisation et le traçage routier de l'avenue Albani.

Réponse : La balise centrale de vitesse sera réinstallée sur l'avenue Albani et le marquage au sol, incluant le traçage de la ligne centrale jaune, sera refait cet été. De plus, un panneau d'interdiction de demi-tour sera installé sur l'avenue Albani, à l'angle de l'avenue De Charette.

Question 15

Quelles sont les coordonnées pour transmettre les observations et recommandations des riverains pour la sécurisation autour de l'école Guillaume-Couture?

Réponse : Les riverains peuvent toujours contacter le Bureau accès Montréal en composant le 311 ou en écrivant à mercier-hochelaga-maisonneuve@montreal.ca. Il est aussi possible de communiquer directement avec l'équipe de la circulation en écrivant à l'adresse : bet_gestion@montreal.ca

Question 16

Est-ce que le projet est définitif ou des modifications pourront-elles être apportées avant les travaux?

Réponse : L'octroi du contrat devrait se faire le 5 juin, lors du conseil d'arrondissement, si les soumissions reçues sont conformes et jugées comme étant raisonnables. Ensuite, les travaux devraient débuter à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet. Le concept, c'est-à-dire les modifications à la géométrie des rues, est immuable car il rencontre l'ensemble des plans avec lesquels nous devons composer pour l'élaboration de nos concepts. Des modifications pourraient toutefois être apportées au niveau de la signalisation, l'emplacement et la longueur du débarcadère, par exemple.

Secteur d'implantation

Question 17

Avez-vous davantage de détails concernant les aménagements du parc, du côté de l'avenue Rodolphe-Mathieu? Est-ce que la clôture en métal aux abords du parc sera conservée? Est-ce que la petite côte et le pont seront conservés?

Réponse : Le projet actuel ne concerne que le réaménagement géométrique de la rue, et un élargissement de la superficie du parc grâce à la réduction de la largeur de la chaussée. Pour le moment, il est seulement prévu de raccorder les sentiers de parcs aux nouveaux trottoirs. Ce secteur du parc pourrait, à moyen terme, faire l'objet de travaux de réaménagement.

Question 18

Quelles sont les mesures pour promouvoir le transport actif vers l'école Guillaume-Couture dans le quartier (vision élargie)?

Réponse : L'arrondissement est convaincu que le type d'aménagement qui sera implanté dans le cadre du projet de sécurisation aux abords de l'école va favoriser le déplacement à pied des élèves qui habitent dans le quartier. Les déplacements à vélo vont également être favorisés grâce à la construction de la piste cyclable sur l'avenue De Charette.

Le développement du réseau cyclable sur les rues avoisinantes est aussi l'une de nos priorités : le réseau est constamment en évolution afin de relier les différentes pistes cyclables entre elles et proposer des trajets sécuritaires, notamment pour les écoliers, en passant par des intersections qui comportent des feux de circulation et en séparant la piste cyclable de la rue par des mailles de béton ou des bollards, par exemple.

L'aménagement géométrique des rues, avec l'élargissement des trottoirs, le verdissement et la sécurisation des traverses piétonnes facilitent les déplacements à pied et à vélo, en les rendant plus sécuritaires et agréables.

Question 19

Qu'est-ce qui sera fait pour sécuriser l'intersection de la rue Beaubien avec l'avenue Albani? À qui devons-nous signaler le fait que le temps de traverse est très court et les élèves doivent se dépêcher pour traverser la rue.

Réponse : L'arrondissement a réalisé un projet spécial d'implantation de feux en 2014 à l'angle de la rue Beaubien et de l'avenue Albani. Nous avons également transmis à la Ville centre une demande d'évaluation afin d'étudier la possibilité d'installer un feu de circulation pour virage protégé à l'angle de l'avenue Albani et de la rue Beaubien.

En ce qui concerne le temps de traverse, l'arrondissement est en lien avec les services centraux de la Ville de Montréal où sont centralisées les interventions en lien avec les feux de circulation. La Ville de Montréal est, par ailleurs, à réaliser une mise aux normes de l'ensemble des feux de circulation. La meilleure façon de signaler cette situation est en composant le 311. Un système automatisé permet de traiter les requêtes. Le temps de traverse peut être ajusté selon les besoins et de façon à se synchroniser avec les autres feux de circulation autour.

Question 20

Quel sera l'impact de ces changements sur la rue De Cadillac?

Réponse : La rue De Cadillac sera mise en sens unique vers le nord, entre les avenues De Charette et Rodolphe-Mathieu, en continuité avec la mise en sens unique en direction est de l'avenue Rodolphe-Mathieu. Ce compromis a finalement été fait dans l'objectif de prioriser la sécurisation de l'intersection Rodolphe-Mathieu/Du Quesne (aménagement de larges saillies). La largeur de chaussée y étant réduite, il n'est plus possible pour les véhicules de l'emprunter en double sens.

Question 21

L'intersection de l'avenue du Languedoc et de la rue Beaubien sera-t-elle également sécurisée?

Réponse : L'intersection de l'avenue du Languedoc et de la rue Beaubien n'est pas incluse dans ce projet. Il y a toutefois plusieurs évaluations que nous menons avec nos collègues de la Ville de Montréal sur différentes artères de la ville.

Question 22

Pourquoi l'avenue Albani ou l'avenue du Languedoc ne sont pas à sens unique?

Réponse : Afin de pouvoir implanter un sens unique sur ces deux rues, qui sont très larges, nous devons être en mesure de modifier la configuration de la rue. Parfois, cela peut être fait avec du marquage au sol et des bollards, mais cette formule n'est pas visible l'hiver, en raison de la neige. Or, comme les activités de l'école se déroulent en grande partie pendant l'hiver, il y a une nécessité de pouvoir intervenir sur la géométrie de la rue avant de prendre ce type de décision.